

Pour tout renseignement sur le projet, veuillez contacter

Centre pour l'Environnement et le Développement (CED)  
B.P 3430 Yaoundé, Cameroun  
Tel : +237 242 52 51 51  
contact@cedcameroun.org  
www.cedcameroun.org  
Facebook: ong.ced  
twitter : @CED\_Cameroun

Coordonnées des partenaires du projet

#### Congo

32, avenue des 3 martyrs,  
immeuble N'tiété 1<sup>er</sup> étage  
Place station de bus Jane  
vialle, Moundali  
BP: 4021 Brazzaville-Congo  
Tél. : +242 05 533 07 63/ 06  
618 23 95  
ocdh.brazza@voila.fr  
www.ocdh.org

#### République Centrafricaine :

BP.150. BANGUI, République  
Centrafricaine (RCA)  
Quartier SAIDOU  
Tél. +236 75 24 59 61

#### Gabon

636, Quartier Ambowé,  
BP 23749 Libreville, Gabon ;  
Tél. : +241 07 41 99 22  
info@brainforest-gabon.org  
www.brainforest-gabon.org

## Cibles

Le projet cible 7 catégories d'acteurs :

Le projet cible 7 catégories d'acteurs :

- Les observateurs locaux : 600 personnes issues de 80 communautés forestières locales et autochtones seront formées à l'observation des opérations dans le cadre des grands investissements.
- Les Administrations, y compris celles actives dans les instances de suivi (Cameroun, Congo et RCA) et de négociation (Gabon) de l'APV
- Les plateformes d'OSC actives sur les questions forestières regroupant plus de 70 OSC dans les 4 pays.

- Secteur privé (entreprises présentes dans les secteurs minier, forestier, infrastructurel et agro-industriel)
- Parlementaires et magistrats
- Agences de recherche nationales et régionales
- Institutions sous-régionales actives sur les questions forestières

Les bénéficiaires : environ 5 millions de populations forestières bénéficieront à terme de politiques et décisions mieux informées, notamment en rapport aux grands investissements.



## Equipe du projet

Le projet sera mis en œuvre par un consortium d'ONG du Bassin du Congo, sous le lead du Centre pour l'Environnement et le Développement (CED). Chacune des ONG assurera la supervision des activités dans son pays : Cameroun (CED), Congo (OCDH : Observatoire Congolais des Droits de l'Homme), Gabon (Brainforest) et RCA (MEFP : Maison de l'Enfant et de la Femme Pygmées).

#### Le Centre pour l'Environnement et le Développement (CED)

Le CED est une organisation de droit camerounais créé en 1995 avec pour objectifs de démocratiser l'expertise sur les grandes questions environnementales, appuyer l'autopromotion des peuples dépendant étroitement des ressources naturelles, assurer un lien étroit avec toutes les parties prenantes du grand secteur des ressources naturelles. Il intervient auprès des communautés locales et autochtones, l'Administration et du secteur privé au Cameroun, Congo, RCA et Gabon. L'organisation jouit également d'une renommée au niveau africain et international. Membre actif de plusieurs réseaux, le CED a réussi au fil des ans à mobiliser des alliés pour influencer positivement des cadres légaux, surveiller les activités d'exploitation des ressources naturelles, renforcer durablement les capacités de dizaines de communautés locales, produit une importante littérature scientifique et de plaidoyer.

#### L'Observatoire congolais des droits de l'Homme (OCDH)

L'OCDH est une organisation non gouvernementale de promotion, de défense et de protection des droits humains en République du Congo. Créée le 3 mars 1994, l'OCDH travaille sur plusieurs thématiques dans le but d'améliorer la situation en matière de droits humains, de l'Etat de droit et de la démocratie. Au cours des 15 dernières années, l'OCDH a intensifié son intervention dans le domaine de l'environnement et des ressources naturelles en assurant la dénonciation et la protection juridique menaces sur les communautés et ONG menacées, réalisant des investigations en milieu forestier pour évaluer le respect des droits de l'Homme et produisant des documents de référence à destination des décideurs et bailleurs de fonds.

#### Brainforest

Créée en 1998, Brainforest est une Organisation Non Gouvernementale de droit gabonais qui travaille sur la problématique Forêt – Environnement dans une double perspective d'appui sur le terrain et de suivi des politiques. Sa philosophie s'articule autour de la prise en compte de l'interdépendance dans l'analyse des problèmes environnementaux et sociaux, la participation des populations locales (Bantu et Communautés Autochtones « Pygmées ») aux divers processus favorisant la reconnaissance de leurs droits, la promotion du développement communautaire et la prise en compte des spécificités des Peuples Autochtones. La mission de Brainforest est d'informer et accompagner les parties prenantes pour une gestion durable et équitable des ressources naturelles du Gabon.

#### La Maison de l'Enfant et la Femme Pygmées

La Maison de l'Enfant et la Femme Pygmées a été créée en 2000 avec pour but de promouvoir le bien-être social, économique, et culturel des Pygmées en général, des enfants et des femmes pygmées en particulier. Cependant, la MEFP travaille également avec les populations locales Bantou. Son intervention se situe en effet tant aux niveaux des communautés que celui du gouvernement : la MEFP a ainsi contribué à plusieurs réformes de lois, de la Constitution en cours au manuel des procédures pour la foresterie communautaire.

## PROGRAMME FAO FLEGT





## Contexte

Le présent projet cible le Cameroun, le Congo, la République Centrafricaine (RCA) et le Gabon. A l'exception du Gabon qui est en phase de négociation, tous les autres pays ont signé un APV avec l'Union Européenne. Le Cameroun et le Congo sont les pays APV les plus actifs de la sous-région, notamment avec plusieurs chantiers majeurs réalisés ou en cours. En RCA, le processus a été ralenti dès le début des conflits armés. Malgré les efforts entrepris dans chacun de ces pays, l'APV est loin d'avoir atteint son objectif qui était de réduire significativement l'exploitation illégale et d'améliorer la gouvernance forestière plus généralement. Par ailleurs, les besoins de terres forestières pour l'agriculture, les mines et les grandes infrastructures font peser de nouveaux risques sur la capacité des de la sous-région à atteindre cet objectif.

Le bond dans la demande des terres qui a suivi la crise de la faim de 2008 a considérablement affecté l'Afrique centrale. Depuis 2008, plus de 3 millions d'hectares de terres essentiellement forestières ont été concédées pour l'agriculture industrielle, la mine et les grandes infrastructures. Il est envisageable que des cessions du même ordre soient effectuées dans les toutes prochaines années. Ceci d'autant plus que d'une part les Etats veulent valoriser le patrimoine forestier pour atteindre leurs objectifs de développement (Congo et Gabon : 2025 ; Cameroun : 2035) ; et d'autre part la

demande en terres demeure forte (plus 100 millions d'hectares de terres sollicitées dans la sous-région, si on compte la RDC). Si la nouvelle donne est porteuse d'espoir pour le développement, elle suscite également des interrogations, notamment en rapport avec la légalité des opérations forestières qui précèdent l'installation de ces nouveaux investissements. Des investigations initiales menées au Cameroun, Congo et Gabon, par la société civile indiquent que les risques pour la légalité forestière, dans ces investissements, sont plus importants que dans les titres conventionnels. Par ailleurs, au-delà de la question de la légalité forestière, d'autres points semblent encore très faiblement analysés : pertinence sociale, environnementale et économique des nouveaux investissements ; volumes de bois attendus et impact sur le marché de bois conventionnel ; nature et les intérêts des intervenants dans ces investissements, gouvernance générale du secteur forestier.

Le présent projet postule qu'une mise en œuvre efficace, durable et convenable de l'APV devra accorder une place importante au traitement de ces nouveaux investissements, notamment par une plus grande collaboration entre tous les acteurs agissant sur les terres forestières. Il suggère également que cette collaboration se nourrisse d'informations neuves, neutres et prenant en compte toute la complexité des thématiques majeures.



## Objectif

Réduire les risques d'exploitation forestière illégale dans le cadre des grands investissements (agro-industrie, mine, infrastructure) par le renforcement de l'efficacité de toutes les parties engagées dans le suivi de ces investissements.



## Résultats attendus

### Résultat 1:

Les approches de suivi des activités forestières dans le cadre d'investissement à grande échelle (mines, agro-business, infrastructures) sont améliorées au Cameroun, Gabon, RCA et Congo.

Pour y parvenir, nous réaliserons les principales activités suivantes :

- 1.1. Mise à jour et accord entre les partenaires sur l'opérationnalisation du projet
- 1.2. Production et diffusion de produits de recherche sur les investissements non forestiers en zone de forêt
- 1.3. Création et opérationnalisation d'un Observatoire régional sur les changements d'usage des terres
- 1.4. Production et distribution de supports d'information et de formation à l'usage des communautés locales et des autres parties
- 1.5. Modules de formations et renforcement des capacités des ONG locales partenaires et des communautés au suivi de l'exploitation forestière dans les grands investissements
- 1.6. Missions de terrain par les ONG locales et les communautés pour la collecte des données à charger dans l'Observatoire

Une attention particulière sera portée au genre et à la jeunesse : recrutement de femmes et jeunes dans l'équipe du projet, collaboration d'une spécialiste du genre pour les activités majeures, collaboration avec des ONG dirigées par des femmes et des jeunes, implication des femmes et des jeunes dans toutes les activités de terrain et les formations. De même, la spécificité autochtone sera particulièrement considérée à toutes les étapes de la mise en œuvre du projet.

### Résultat 2:

L'organisation d'un processus multi-acteurs afin de formuler des propositions pour les réformes de politiques et de lois, y compris pour la mise en œuvre de l'APV

Pour y parvenir, nous réaliserons les principales activités suivantes :

- 2.1. Partenariats avec le parlement, l'Administration et la Justice
- 2.2. Etude situationnelle et rencontres afin de renforcer les capacités des plateformes de la société civile sur les forêts
- 2.3. Mise en place ou renforcement avec toutes les parties prenantes de cadres d'échange fonctionnels nationaux des plateformes actives sur des questions affectant les forêts (APV, ITIE, RSPO, FSC, etc.), le secteur privé, l'Administration, la justice et le parlement
- 2.4. Organisation et participation à des événements locaux, nationaux et régionaux pour le dialogue et les réformes de politique sur la mise en œuvre de l'APV et des législations dans le cadre des grands investissements



## Zone d'intervention

Le projet est mis en œuvre au Cameroun, République du Congo, Gabon et République Centrafricaine (RCA). Cependant, les expériences de la République Démocratique du Congo seront valorisées au fil du projet .



## Durée

24 mois



## Budget

609 492 USD